
Adresse à la barre du discours d'abjuration du prêtre Bachelu
déposant ses lettres et bréviaires, lors de la séance du 10
frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre du discours d'abjuration du prêtre Bachelu déposant ses lettres et bréviaires, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 376;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39653_t1_0376_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Bachelier [Bachelu], ci-devant prêtre, est admis à la barre.

Citoyens législateurs, j'ai été ordonné prêtre en 1758, le 22 décembre; j'étais de bonne foi, je croyais au christianisme et à tous les mystères, parce que je ne m'étais jamais occupé que de mes études et de mes cahiers et livres de théologie.

Je ne reçus cependant point le Saint-Esprit dans ma promotion au sacerdoce, puisque jamais je n'eus l'esprit des prêtres, qui n'est en général qu'un esprit d'orgueil, d'ambition et de domination; qu'un esprit de cupidité, d'avarice et d'intérêt; qu'un esprit de mensonge, d'erreur, de superstition et de fanatisme; je ne donnai jamais dans tous ces travers, et j'étais bien éloigné de croire que les prêtres n'étaient que des fourbes et des imposteurs, des charlatans et des hommes cruels, sanguinaires et barbares, qui étayaient toutes leurs fourberies et impostures sur le sang humain, qu'ils faisaient couler à grands flots selon les circonstances; de sorte que je ne fus jamais prêtre que par mon ordination à la prêtrise, et nullement dans le sens que je viens de développer; car tout au contraire, je m'étais persuadé (et sans cette persuasion je ne me serais jamais fait prêtre) que l'esprit des prêtres était un esprit de noblesse de sentiment, de générosité et de désintéressement, de sacrifice et d'immolation pour le bien des peuples.

Mais après trois ou quatre ans de prêtrise, attaché que j'étais par droit de naissance à la familiarité de Dôle, où je me fis recevoir tout de suite, et vivant donc avec ce corps de prêtres familiers, je vis que je m'étais abusé et trompé sur leur compte; et, à force de réflexions et de méditations, je parvins à regarder le christianisme comme une fable, et tous ses mystères comme un tas d'impertinences, de sottises et d'absurdités, pour ne pas dire de blasphèmes et d'impiétés, puisque l'Être suprême, de la manière dont les prêtres nous le dépeignaient, n'était qu'un jongleur, un monstre dévorant, sanguinaire, cruel et barbare, propre seulement à jeter la crainte, l'épouvante et la terreur parmi les hommes, et les éloigner de sa monstrueuse divinité avec horreur.

Aujourd'hui donc, que les lumières éternelles de la philosophie commencent à se propager et à percer partout, et ne nous montrent qu'un Dieu souverainement bienfaisant, tel qu'il est en effet, et qu'il est permis de secouer et de fouler aux pieds tous les préjugés d'une religion fausse et ridicule, appuyée sur des fables qui n'ont pas le sens commun, d'une religion qui ne se soutenait que par le fer et la flamme, et qu'il ne doit plus être question que d'une religion naturelle, douce, pure et simple comme la nature, qui nous rappellera sans cesse son divin auteur, et nous portera au bien, je dépose dans cette enceinte mes lettres de prêtrise, mes bréviaires, et autres livres soi-disant de piété, avec des sermons et panégyriques que je fis dans mon jeune âge.

La citoyenne Royer demande à la Convention nationale de faire faire l'échange des prisonniers à Mayence.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

La commune de Jouy, district de Rosay, département de Seine-et-Marne, envoie des observations sur les contributions foncière et mobilière.

Renvoyé au comité des finances (2).

Les citoyens Marchand et Clémence rendent compte de leur mission dans le district de Gonesse, qu'ils ont parcouru; il remettent sur l'autel de la patrie tout ce qu'ils possèdent en argenterie et autres hochets inutiles. Ils amènent en outre à la Convention 9 chariots de cuivre et de fer, et en annoncent davantage dans les magasins de Luzarches.

Mention honorable de l'offrande, insertion au "Bulletin", renvoyé au comité de Salut public (3).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

Deux commissaires du conseil exécutif dans le département de Seine-et-Oise se sont présentés à la barre avec plusieurs sans-enlottes de diverses communes pour répondre à des calomnies répandues contre eux. Ils en ont demandé justice, en attestant que toute leur conduite avait eu pour objet de faire la guerre aux accapareurs, aux fanatiques, aux malveillants de toute espèce.

Il sera fait mention honorable de leur conduite au procès-verbal.

Suit le texte du rapport de Marchand et Clémence, d'après un document de la Bibliothèque nationale (5).

RAPPORT FAIT A LA CONVENTION NATIONALE PAR MARCHAND ET CLÉMENCE, MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, ENVOYÉS PAR LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SÛRETÉ GÉNÉRALE RÉUNIS, DANS LES DÉPARTEMENTS D'OISE ET DE SEINE-ET-OISE.

Représentants du peuple, vos comités de Salut public et de sûreté générale réunis nous ont envoyés propager l'esprit public, renverser le fanatisme, arrêter les gens suspects, et profiter, en faveur de la République, des bonnes dispositions du peuple : notre mission est achevée; nous venons vous en rendre compte.

Dans le département d'Oise, nous avons arrêté

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(4) *Auditeur national* [n° 435 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793)], p. 2].

(5) Bibliothèque Nationale : une page in-folio. Lb⁴¹, n° 4683.

(1) *Moniteur universel* [n° 71 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793)], p. 287, col 3].